



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le seize juillet à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le huit juillet sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Étaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA (arrivée au point 7), MM. Guy KREMER, David ROBINET,

Absent avec procuration : Denis BAUR à Michel HERGAT

Était excusé : Benoit STEINMETZ

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8 (puis 9 à partir du point 7)
Nombre de votants : 9 (puis 10 à partir du point 7)

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



18. Objet : Comité Départemental de Tourisme Equestre de Moselle - Demande de subvention au titre de manifestations sportive communautaire - organisation d'une randonnée transfrontalière de portée régionale

Le Comité Départemental de Tourisme Equestre de Moselle sollicite la CCCE pour l'octroi d'une subvention au titre des manifestations sportives reconnues d'intérêt communautaire.

Cette association départementale, dont le siège est établi à Boust, organise du 21 juillet au 10 août 2024 une randonnée transfrontalière à portée régionale qui traverse le territoire de la CCCE dans la perspective de faire découvrir le secteur à un large public de randonneur équestre, pédestre ou VTTiste.

L'objectif du Comité Départemental de Tourisme Equestre de Moselle est la mise en valeur du potentiel touristique de la région, mais également son potentiel économique avec les différents gîtes loués pour l'occasion, les restaurateurs sollicités à chaque étape, ainsi que les différentes visites des producteurs locaux (châteaux, Ligne Maginot, etc.). Cette année, la portée de la randonnée dépassera les frontières de la Moselle et de la Meuse, pour se rendre en Belgique et en Sarre. Elle traversera le territoire de la CCCE depuis Kanfen jusqu'à Haute-Kontz en passant notamment par Preisch.

Pour l'organisation de cette randonnée transfrontalière, dont le budget prévisionnel est estimé à 9 200,00 €, le Comité Départemental de Tourisme Equestre de Moselle sollicite une subvention de 800,00 €, représentant 8,7 % du budget de ce projet.

Considérant que ce stage mis en oeuvre par une association départementale, dont le siège est situé à Boust, sera organisé sur le territoire communautaire,

Considérant que ce stage est reconnu comme une manifestation sportive d'intérêt communautaire et que les membres de la Commission « Politique Sport » ont souhaité inscrire cet événement dans une action de soutien à la vie sportive du territoire,

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par le Comité Départemental de Tourisme Equestre de Moselle en date du 4 juillet 2024,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 5 juin 2024,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 800,00 € au Comité Départemental de Tourisme Equestre de Moselle pour l'organisation d'une randonnée transfrontalière de portée régionale,
- d'autoriser le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	10
	Abstention :	0
	Contre :	0

Fait à Cattenom, le 17 juillet 2024

Le Président,

Michel PAQUET

